

Communiqué

Convocation d'un Congrès National Extraordinaire de l'AIEM

Depuis sa création en 1964 par les lauréats de toute la première promotion de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, l'AIEM s'est donnée pour mission d'œuvrer pour consolider une communauté d'ingénieurs énistes solidaire et mobilisée en faveur du développement de l'école et du Royaume.

Ainsi, pendant plus de 55 années d'existence, et grâce au travail et aux contributions de générations successives des différents bureaux qui se sont succédés pour sa gestion, l'association a connu des évolutions majeures qui lui ont permis de conserver son statut reconnu par tous ses partenaires.

Dans une continuité de cette logique d'évolution, le Bureau National de l'AIEM, a lancé, avec l'appui du Conseil National, un chantier structurant visant à permettre à l'association d'obtenir la Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP).

L'objectif fixé pour ce chantier étant à la fois d'ancrer l'association de manière durable dans un cadre conforme à ses missions historiques et également de la doter d'un statut susceptible de renforcer le rayonnement et l'impact de ses actions.

Entamé depuis plus de quatre ans, ce chantier a connu des avancées majeures et décisives, aussi bien en matière de satisfaction des prérequis et préalables de la RUP, qu'en matière de son instruction par les administrations concernées. Il se trouve aujourd'hui à l'un de principaux jalons : la mise en conformité des statuts de l'association avec les normes et exigences de la RUP.

Dans ce sens, le Conseil National, a lancé, en collaboration avec le Bureau National depuis plus d'un an, les travaux de la refonte des statuts de l'association en vue de les rendre modernes, conformes aux exigences de la RUP et capables de soutenir le développement de l'association. Ces travaux ont été couronnés, par la validation définitive du projet par le Conseil National, lors de sa réunion tenue le 25 janvier 2020.

En vue de l'adoption de ce projet, les membres du Conseil National, remplissant les conditions statutaires applicables, ont demandé la tenue d'un Congrès National Extraordinaire de l'association, le samedi 10 Avril 2021 à 10h, via visioconférence. Ce Congrès National Extraordinaire sera appelé à examiner et approuver le projet des nouveaux statuts de l'AIEM.

Dans la perspective de la tenue du Congrès National, et pour ouvrir le champ à la concertation au sein des membres de l'association, le Bureau National met le projet des nouveaux statuts de l'association et les Statuts actuelles, à la disposition des membres dans le siège de l'AIEM et sur son site web (www.aiem.ma).

La participation aux travaux du Congrès National est ouverte à tous les membres de l'AIEM, et le vote sera organisé conformément aux dispositions statutaires applicables.

Fait à Rabat, le 21 février 2020
Le Président du Conseil National de l'AIEM
Zouhair Mohammed El Aoufir